

Zeitschrift: Berner Schulblatt
Herausgeber: Bernischer Lehrerverein
Band: 109 (1976)
Heft: 34

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Organ des Bernischen Lehrervereins
109. Jahrgang. Bern, 20. August 1976

Organe de la Société des enseignants bernois
109^e année. Berne, 20 août 1976

Dritte Orientierung über den Stand einer Reform der Primarlehrerausbildung im Kanton Bern

Der vorliegende Bericht schliesst an die Orientierungen im Berner Schulblatt vom 9. Mai 1975 und 21. November 1975 an. Er weist hin auf den Zeitraum vom Winter 1975/76 bis Frühjahr 1976, befasst sich mit dem Bericht der Arbeitsgruppe der Erziehungsdirektion und skizziert die Arbeit im BLV bis zur vorgesehenen Abgeordnetenversammlung vom 10. November 1976.

1. In zehn zum Teil zweitägigen Sitzungen bearbeitete die **Arbeitsgruppe der Erziehungsdirektion** unter Leitung ihres Präsidenten Dr. Stricker in enger Zusammenarbeit mit den Projektleitern Wyss und Merazzi das von den beiden Seminardirektoren gesammelte Material. In der neunköpfigen Kommission sassen als Vertreter der Lehrerschaft Daisy Hirn, Primarlehrerin, Martin Bärtschi, Sekundarlehrer, Kurt Kocher, Primarlehrer, Dr. Samuel Wegmüller, Seminarlehrer. Bis zum Frühling 1976 waren die Beratungen so weit gediehen, dass die Skizze eines Modells vorlag. Auf den 9. März wurde eine Delegation des BLV zur Sitzung der Arbeitsgruppe eingeladen. Wichtige Unterlagen zur Vorbereitung der Diskussion hatten wir erhalten. Im Gespräch benutzten wir die Gelegenheit, unsere ersten Eindrücke anzubringen und auf Arbeiten und Beschlüsse im BLV hinzuweisen (KOLB-Bericht, Umfragen der Primarlehrerorganisation, Konsultativ-Abstimmungen der Abgeordnetenversammlung vom 23. April 1975). Die Delegationsmitglieder BLV (M. Baumberger, H. Perren, M. Rychner, P. Simon) verpflichteten sich, die erhaltenen Informationen nur im engsten Kreise der Leitung zu diskutieren, über Details vorderhand aber Schweigen zu bewahren, da die Arbeitsgruppe ihre Beratungen nicht abgeschlossen und der Erziehungsdirektion Bericht und Antrag noch nicht eingereicht hatte. Unsere Delegation dankte am Schluss des offen geführten Gesprächs für die Gelegenheit, zu einem frühen Zeitpunkt in die Beratungen einbezogen worden zu sein. Wichtige Einwände hätten so noch rechtzeitig angebracht werden können.

Unter den vier BLV-Teilnehmern an der Sitzung herrschte der Eindruck:

- Die Arbeitsgruppe ED teilt mit dem BLV die Überzeugung, dass die Verbesserung und Verlängerung der Primarlehrerausbildung nötig ist; das fast fertig vorliegende Modell kann beides bringen.
- Das Modell entspricht nicht in allen Einzelheiten den Wünschen des BLV; doch sind wesentliche Elemente des KOLB-Berichtes, der Umfragen und Abstimmungen eingearbeitet.

Troisième information sur l'état des travaux relatifs à la révision de la formation des enseignants primaires dans le canton de Berne

Le présent rapport fait suite aux différentes informations parues dans l'«Ecole bernoise» du 9 mai 1975, N° 18, et du 21 novembre 1975, N° 46. Il a trait, premièrement à ce qui s'est passé durant l'hiver 1975/76 jusqu'au printemps 1976, deuxièmement au rapport du groupe de travail de la Direction de l'instruction publique, et esquisse dans une troisième partie le travail prévu à l'intérieur de la SEB jusqu'à la prochaine Assemblée des délégués du 10 novembre 1976.

1. **Le groupe de travail de la Direction de l'instruction publique**, placé sous la direction de son président, le Dr Stricker, et en étroite collaboration avec les deux responsables des projets Wyss et Merazzi, a traité, au cours de dix séances dont certaines duraient deux jours, la documentation rassemblée par les deux directeurs d'école normale. Parmi les neuf membres de la commission, quatre représentaient le corps enseignant, soit M^{lle} Daisy Hirn, institutrice, et MM. Martin Bärtschi, maître secondaire, Kurt Kocher, instituteur, et Dr Samuel Wegmüller, professeur EN. L'état des travaux était suffisamment avancé pour qu'au printemps 1976 une esquisse de modèle de formation soit élaborée. Le 9 mars de cette même année, une délégation de la SEB était invitée aux délibérations du groupe de travail. Elle avait reçu des documents importants grâce auxquels elle avait pu se préparer en vue de la discussion. Nous avons eu, à cette occasion, la possibilité de faire part de nos premières impressions et de renvoyer aux travaux et décisions de la SEB (rapport de la KOLB, enquêtes de l'organisation des enseignants primaires, résultats du vote consultatif de l'Assemblée des délégués du 23 avril 1975). Les membres de notre délégation (MM. M. Baumberger, H. Perren, M. Rychner, P. Simon) ont pris l'engagement de ne pas divulguer les détails du modèle prévu, étant donné que le travail au sein de la commission n'était pas encore terminé et que cette dernière n'avait pas encore fait parvenir son rapport et ses propositions à la Direction de l'instruction publique. La délégation de la SEB a, au terme de l'entretien très ouvert du 9 mars, remercié le groupe de travail de l'avoir associée à ses travaux assez tôt pour que des objections importantes puissent être prises en considération, cas échéant.

L'impression suivante prévalait parmi les quatre membres de la SEB qui participaient à la séance:

- Le groupe de travail DIP partage l'avis de la SEB comme quoi l'amélioration et la prolongation de la formation des enseignants primaires est nécessaire; le modèle esquissé dans ses grandes lignes présente les qualités requises pour permettre de réaliser ces postulats.

– Das Modell nimmt Rücksicht auf die Gegebenheiten im Kanton Bern und hat somit gute Aussichten auf Verwirklichung.

– Es ist so konzipiert, dass **Entwicklungsmöglichkeiten gewährleistet** sind.

Bericht und Anträge der Arbeitsgruppe wurden im Mai der Erziehungsdirektion abgegeben. In seinem Schreiben an die Empfänger des Berichtes zur Vernehmlassung schreibt Erziehungsdirektor Kohler: *«Bericht und Anträge gehen im gleichen Wortlaut in die Vernehmlassung, wie sie der Erziehungsdirektion von der Arbeitsgruppe eingereicht worden sind. Dies bedeutet, dass wir uns unter Beachtung der nachfolgenden Bemerkungen grundsätzlich hinter den Bericht und die Anträge der Arbeitsgruppe stellen: das Modell zeigt erst den äusseren Rahmen / die vorgesehene Rekurrenz setzt zur weiteren Bearbeitung einen neuen Regierungsratsbeschluss voraus / eine sechsjährige seminaristische Lehrerbildung kann im Moment nicht diskutiert werden / der Forderung, dass Rahmenlehrpläne entwickelt werden für die den Lehrern aller Schulstufen und Schultypen gemeinsamen Bereiche, muss langfristig ganze Aufmerksamkeit geschenkt werden.»* (Nach dem Doppelpunkt Zusammenfassung des Textes in Stichwörtern durch den Verfasser.)

Für den genauen Wortlaut verweise ich auf den gelben Separatdruck des Berner Schulblattes vom 25. Juni 1976, Seiten 299/300.

2. **Der Bericht** gibt die Richtung der neuen Primarlehrausbildung an, er nennt die «Verpackung». Die Details (Bildungsinhalte usw.) fehlen noch. Darum stellt der Bericht zwei Anträge:

- auf Einsetzen einer Arbeitsgruppe für die Planung einer fünfjährigen Seminarbildung;
- auf die Planung des rekurrenten Weiterausbildungsjahres durch Fachleute.

Die Ausführungen des Berichtes können in drei Problemkreise unterteilt werden:

- die Verlängerung der Ausbildung,
- die Phase der Berufseinführung,
- das Weiterausbildungsjahr, der Begriff der Rekurrenz.

2.1 **Die Verlängerung der Ausbildung** ist unbestritten. 6 Jahre in *einem* Ausbildungsgang werden als unzweckmässig bezeichnet. Der LEMO-Bericht sieht als Übergangslösung auch eine fünfjährige Seminarbildung vor; ein späterer Ausbau auf 6 Jahre ist im vorgesehenen Berner Modell nicht verbarrikadiert. In gewisser Weise verwirklicht das Weiterausbildungsjahr trotzdem eine sechsjährige Ausbildung.

Die Trennung der Allgemein- von der Berufsbildung durch eine klare **Zäsur** ist nicht vorgesehen. Die seminaristische Lehrerbildung (an der Abgeordnetenversammlung vom 23. April 1975 mit 66 zu 22 Stimmen angenommen, 46 Enthaltungen) weist ja gerade als ihren Vorteil die Gelegenheit der Verbindung von Allgemein- und Berufsbildung auf. Immerhin wird nach 3 ½ Jahren in einer Patentprüfung 1 der Hauptteil der Allgemeinbildung abgeschlossen und damit eine Art Zäsur eingeschaltet. Der **Ausstieg zum Gymnasium** ist hier geöffnet. Eine sehr deutliche Zäsur ergibt sich dagegen zwischen der abgeschlossenen Grundausbildung und der rekurrenten Phase. Die abschliessenden 1 ½ Jahre sind vorwiegend der Berufsbildung reserviert. In Wahlfach-

– Le modèle ne correspond pas dans tous ses détails aux vœux de la SEB, mais il reprend des éléments essentiels du rapport de la KOLB, des enquêtes et des votes consultatifs intervenus au sein de la SEB.

– Le modèle tient compte des données propres au canton de Berne, et a ainsi des chances réelles de se voir réaliser.

– Il est ainsi conçu qu'il laisse **le champ libre à différents développements ultérieurs**.

Le rapport et les propositions du groupe de travail ont été remis en mai à la DIP. Dans la lettre qu'il adresse aux destinataires de la consultation, le directeur de l'Instruction publique, M. S. Kohler, s'exprime comme suit: *«Le rapport et les propositions partent en procédure de consultation dans la teneur même que le groupe de travail leur donna pour les transmettre à la Direction de l'instruction publique. Cela signifie que nous nous plaçons en principe derrière le rapport et les propositions du groupe de travail, compte tenu des remarques suivantes* (synthèse établie par nous-même): Le modèle n'esquisse que le cadre général / l'étude plus approfondie de la phase récurrente prévue présuppose un nouvel arrêté du Conseil-exécutif / une sixième année de formation à l'école normale ne peut être discutée pour le moment / à longue échéance il importera de vouer toute notre attention à l'exigence de développer des plans-cadres d'études pour les secteurs communs des enseignants de tous les degrés et de tous les types d'école.»

Pour le libellé exact, prière de s'en référer au numéro spécial de l'«Ecole bernoise» du 25 juin 1976 (couleur jaune canari), pages 299/300.

2. **Le rapport** du groupe de travail indique les tendances de la nouvelle formation des enseignants primaires et nous montre son «enveloppe». Les détails (contenus de la formation, etc.) manquent encore. Pour cela, les auteurs du rapport formulent deux propositions:

- constitution d'un groupe de travail chargé d'élaborer la planification d'études normaliennes réparties sur cinq ans;
- planification de l'année de formation complémentaire récurrente par des spécialistes.

Le contenu du rapport peut être, en gros, divisé en trois catégories de problèmes:

- la prolongation de la formation,
- la période d'introduction à la profession,
- l'année de formation complémentaire, le concept de la récurrence.

2.1 Le principe d'une **prolongation de la formation** n'est pas contesté. Une formation de six années en un seul bloc ne paraît pas judicieuse. Le rapport LEMO prévoit la cinquième année de formation à l'école normale comme solution transitoire. Le modèle que nous propose le groupe n'érige pas d'obstacle à un passage ultérieur à une formation de six ans. D'une certaine manière, l'année de formation complémentaire réalise tout de même une sixième année de formation.

La séparation de la formation générale de la formation professionnelle par une **césure** nette n'est pas prévue. La formation des enseignants par la voie de l'école normale (acceptée à l'Assemblée des délégués du 23 avril 1975 par 66 voix contre 22 et 46 abstentions) offre justement comme grand avantage l'occasion de faire correspondre d'une certaine manière formation générale et formation professionnelle. Toutefois le modèle prévoit qu'après trois ans et demi et au terme d'un examen du brevet 1, la majeure partie de la formation générale sera terminée.

kursen wird den Seminaristen die Möglichkeit geboten, ihre Allgemeinbildung in Einzelfächern **an das Maturitätsniveau** heranzuführen. Die Anerkennung der Prüfung in diesen Fächern als Maturität und die Berücksichtigung dieser Einzelprüfungen bei der Zulassung an die Universität sind im Modell nicht erwähnt; dies zu verwirklichen ist eine mögliche und von uns angestrebte Weiterentwicklung des vorliegenden Modells.

Die Patentprüfung 2 schliesst die fünf Jahre Seminar ab. Das Patent berechtigt zur **definitiven Wahl** und zur vollverantwortlichen Arbeit an Primarklassen der obligatorischen Schulpflicht. Das Erlangen der Matur an einer andern Schule oder durch Selbststudium nach der Patentprüfung 2 ist ohne grossen Zeitverlust möglich, eventuell durch Ausbau der Wahlfachkurse sogar schon am Seminar zu gewährleisten.

Wenn wir die Punkte der konsultativen Stellungnahme des BLV an der Abgeordnetenversammlung 1975 (BSB 18/1975, S. 193) in Betracht ziehen, sind beinahe alle Forderungen direkt oder indirekt erfüllt. Was noch unerreich ist, kann dank der **Entwicklungsfähigkeit des Modells** nachgeholt werden. Ideen des LEMO-Berichtes wurden auf die Verhältnisse des Kantons Bern transformiert. Kantonale Eigenständigkeit und schweizerische Koordination finden dadurch einen gesunden Ausgleich.

2.2 Die Phase der Berufseinführung ist bloss skizziert. Die sich stellenden Probleme sind unter Einbezug des Weiterausbildungsjahres von einer Gruppe von Fachleuten weiter zu prüfen. So beantragt es der Bericht. Eine bedeutsame Entscheidung ist vorweggenommen: *«Die Betreuung ist klar von der Schulaufsicht zu trennen, ... da sie Hilfs- und Beratungsfunktion hat.»* Die Verbindung zwischen Berufseinführung und Weiterausbildungsjahr erklärt sich daher, dass die im Weiterausbildungsjahr Unterrichtenden in der Betreuung mitwirken sollen. Diese Fachleute erhalten dadurch Einblick in den Schulalltag und in jene Knacknüsse, welche im rekurrenten Jahr geklärt werden müssen.

Vor zirka 10 Jahren scheiterte die vorgesehene Junglehrerbetreuung vor ihrer praktischen Einführung am Widerstand der Lehrerschaft und an der Undurchführbarkeit mangels Betreuer. Die von der Fachgruppe vorzulegenden Pläne über Art, Form und Trägerschaft der Berufseinführung werden daraufhin überprüft werden müssen, ob sie für die Vereinsmitglieder annehmbar sind. Einer reinen **Hilfeleistung** für den Junglehrer, damit er sich in seine schwierige und verantwortungsvolle Aufgabe gut einarbeiten kann, dürfte andererseits zugestimmt werden.

2.3 Das Weiterausbildungsjahr ist die im BLV noch am wenigsten diskutierte Idee im ganzen Fragenkreis der Lehrerbildung. Der zweite Antrag auf eine Arbeitsgruppe stellt Fachleuten die Aufgabe, Form, Inhalt und Durchführung des Weiterausbildungsjahres vorzuschlagen. Dieser Antrag ist unabhängig von jenem auf Ausgestaltung der fünf Seminarjahre gestellt; das bedeutet für uns, dass wir über eine gewisse, aber doch nur kurze Zeit verfügen, die sich stellenden Probleme zu besprechen. Im BLV muss diskutiert werden:

- die Rekurrenz in der Form des Weiterausbildungsjahres und in andern Formen (ich erinnere an die «Bildungspakete» = unités capitalisables usw.);
- die Fragen der Stufenspezialisierung;
- die Lohnwirksamkeit;

Ainsi est instaurée une sorte de césure. **Le passage au gymnase** est ouvert à ce moment des études. Par contre, une césure très nette se place entre la formation de base et la phase récurrente. L'année et demie restante est réservée en priorité à la formation professionnelle. Par des cours à option on offre aux normaliens l'occasion de parfaire leur formation générale dans ces branches de sorte à **l'approcher du niveau de la maturité**. On ne parle pas dans le modèle de la reconnaissance de l'examen dans ces branches comme maturité et de l'assurance qu'il sera tenu compte de ces examens lors de l'accès à l'université. La réalisation de ce postulat est une étape ultérieure du modèle proposé, étape à laquelle nous nous efforcerons de parvenir.

L'examen du brevet 2 intervient au bout des cinq années d'école normale. Ce brevet confère **l'éligibilité définitive** et la prise en charge entière d'une classe primaire dans le cadre de la scolarité obligatoire. Le normalien peut achever sa préparation à l'examen de maturité sans grande perte de temps soit dans un autre établissement, soit par son travail personnel, après l'obtention du brevet 2, éventuellement à l'école normale même, si les branches à option y sont suffisamment dotées.

Si nous examinons les différents points du vote consultatif de l'Assemblée des délégués 1975 («Ecole bernoise» N° 18/75, page 222) nous constatons qu'ils sont à peu près tous réalisés, directement ou indirectement. Ce qui n'est pas encore réalisé peut l'être grâce aux **possibilités de développement offertes par le modèle**. Des idées du rapport LEMO ont été adaptées aux circonstances du canton de Berne, permettant ainsi de trouver un juste équilibre entre l'autonomie cantonale et la coordination suisse.

2.2 La période d'introduction à la profession n'est qu'esquissée. Les problèmes qui se poseront devront être résolus par un groupe de spécialistes en relation avec l'introduction de l'année de formation complémentaire. Telle est la procédure préconisée par les auteurs du rapport. Une option importante est anticipée: *«L'encadrement des maîtres doit naturellement se différencier de l'inspection, ... étant donné qu'il a comme but essentiel d'aider et de conseiller.»* Le raccordement opéré entre l'encadrement des débutants et l'année de formation complémentaire s'explique par le fait que les moniteurs de l'année complémentaire auront également à collaborer à l'encadrement. Ils resteront ainsi en contact direct avec les problèmes journaliers de la classe et sauront en choisir les plus épineux pour les traiter au cours de l'année complémentaire.

Il y a environ dix ans, l'encadrement des débutants avait échoué devant la résistance opposée par le corps enseignant, et l'institution en était apparue comme irréalisable faute de mentors. Il s'agira d'examiner soigneusement si les propositions que présenteront les experts sont acceptables, cette fois, pour nos sociétaires, spécialement quant aux aspects suivants: Quelle est la nature et la forme de cet encadrement, et qui sera chargé de le réaliser dans la pratique? S'il n'est question, par contre, que **d'offrir simplement une aide** au jeune collègue – quitte à lui d'en faire usage pour mieux dominer sa tâche difficile et pleine de responsabilités – il est probable que personne ne s'opposerait à une institution aussi libérale.

2.3 L'année de formation complémentaire est, dans l'éventail des problèmes relatifs à la formation, celui qui a fait l'objet de moins de discussions à l'intérieur de la SEB. La deuxième proposition d'instituer un groupe de travail

- die gestaffelte Einführung des Weiterausbildungsjahres.

Ohne Zweifel hat die Idee eines Weiterausbildungsjahres vieles für sich:

- Es kann, wenn es entsprechend ausgestaltet ist, dem Lehrer jeden Lebensalters neue Impulse vermitteln und Gelegenheit bieten, seine verdauten und unverdauten Erfahrungen zu überdenken, sich über längere Zeit mit neuen Erkenntnissen und Unterrichtsformen zu beschäftigen.
- Es hilft dem jungen Kollegen in jener kritischen Phase, in der er merkt: «Ich bin leergepumpt. Ich will auftanken, ich muss es tun!» und hilft damit unter Umständen, dass der Primarschule Erzieher erhalten bleiben, die sonst ihr Auftank-Bedürfnis am Sekundarlehramt gestillt hätten.
- Sollte sich die Idee der regionalisierten «offenen Universität» als Form des Weiterausbildungsjahres durchsetzen, kämen auch abgelegen arbeitende Lehrer und Lehrerinnen in den Genuss dieser Bildungsmöglichkeit.

3. Die Tätigkeit der Sektionen (siehe auch Zeitplan im gelben BSB, S. 312) wird durch den Bericht in zwei Richtungen gelenkt.

3.1 Die Sektionsversammlungen haben Stellung zu nehmen zum **Fragebogen**, der sich mit der Verlängerung der Ausbildung auf fünf Jahre befasst und fragt, ob Hilfeleistung in der Berufseinführung geprüft und der Planungsauftrag zum rekurrenten Jahr erteilt werden soll.

3.2 Die in 2.2 und 2.3 angeschnittenen Probleme (Berufseinführung, Weiterausbildungsjahr) müssen in einer **anschliessenden Phase** ebenfalls diskutiert werden, und zwar anhand eines nach den Sektionsversammlungen erscheinenden detaillierten Fragebogens. Wenn der Bernische Lehrerverein in den Planungsgruppen der Erziehungsdirektion mitarbeiten soll – und wir werden den Antrag dazu an die Erziehungsdirektion stellen – müssen wir die Unterlagen aus diesen Diskussionen im Verein so erhalten, dass die Resultate im Lauf des Winters zusammengestellt werden können. Die erarbeiteten Grundsätze werden es unsern Vertretern und der Leitung ermöglichen, sich entsprechend einzusetzen.

Abschliessend rufe ich auf, nicht nachzulassen in den Bemühungen um die Lösung dieser zum Teil neuen Fragen. **Die Sektionsversammlungen müssen einerseits möglichst lückenlos besucht, die nachfolgenden Stellungnahmen zu den Problemen 2.2 und 2.3 andererseits breit abgestützt sein**, damit die Antwort des BLV an die ED und unsere Arbeit in den Arbeitsgruppen und bei den Behörden das entsprechende Gewicht erhalten.

Was 1976/77 für die Primarlehrerausbildung beschlossen und ab 1978 eingeführt wird, nimmt später auch auf die Ausbildung der anderen Gruppen Einfluss.

Dieser Appell richtet sich daher an jedes Mitglied des Bernischen Lehrervereins!

Hans Perren

Präsident des Kantonalvorstandes BLV

confié à des spécialistes l'élaboration de la forme, du contenu et de la réalisation de l'année de formation complémentaire. Cette proposition est indépendante de celle qui demande la planification de la cinquième année d'école normale; pour nous, cela signifie que nous disposerons d'un certain temps, assez restreint cependant, pour traiter les problèmes posés. Les questions suivantes devront être débattues au sein de la SEB:

- la récurrence sous la forme d'une année de formation complémentaire et sous d'autres formes (unités capitalisables, etc.);
- les problèmes de la spécialisation par degrés;
- l'incidence sur les traitements;
- l'introduction par étapes de l'année de formation complémentaire.

L'idée d'une année de formation complémentaire est en soi assez séduisante:

- Si elle est bien conçue, elle peut procurer au maître de chaque âge de nouvelles motivations et lui donner l'occasion de mûrir ses expériences positives et négatives, mentalement «digérées» ou non. Il aura en outre l'occasion de s'occuper pendant un temps relativement long des derniers fruits de la recherche et des méthodes nouvelles.
- Une telle année de formation complémentaire vient à point pour le jeune collègue qui traverse une période critique au cours de laquelle il remarque qu'il veut et qu'il doit «refaire le plein», car il a «épuisé toutes ses recettes». Sous certaines circonstances, elle offre une option à des collègues qui autrement se seraient dirigés vers l'enseignement secondaire rien que pour apaiser leur besoin de renouvellement.
- Si l'idée d'une «Université ouverte» régionale devait être retenue comme forme d'année de formation complémentaire, cela permettrait à des collègues en activité et habitant des régions décentralisées de profiter d'une telle possibilité de formation.

3. L'activité dans les sections (cf. également le dispositif pour la procédure de consultation paru dans l'«Ecole bernoise» du 26 juin 1976, pages 311/312) est aiguillée par le rapport dans deux directions:

3.1 Les assemblées de section devront prendre position sur le **questionnaire** qui traite de la prolongation de la formation à cinq ans et qui demande si un encadrement dans la période d'introduction à la profession doit être étudié et élaboré et si le mandat de planifier l'année de formation récurrente doit être donné.

3.2 Les problèmes esquissés sous 2.2 (encadrement des débutants) et 2.3 (formation complémentaire) doivent ensuite être discutés dans une **seconde phase**, sur la base d'un questionnaire détaillé qui paraîtra après les synodes de septembre. Si la SEB doit collaborer dans les groupes de travail de la DIP – nous le proposerons à la DIP – il est nécessaire que nous recevions les résultats des discussions ultérieures assez tôt pour que nous puissions en établir la synthèse au cours de l'hiver. Les principes qui seront définis à cette occasion permettront à nos représentants et aux organes dirigeants de défendre l'opinion générale des membres.

En conclusion je vous prie instamment de ne pas relâcher vos efforts dans la recherche de solutions à ces problèmes qui sont pour la plupart nouveaux. **Les assemblées de section, d'une part, doivent être fréquentées par tous**

Die Sektionen äussern sich zur Revision der Primarlehrerausbildung

Einleitung

Worum es in den Sektionsversammlungen im September geht, hat *Hans Perren*, Präsident des Kantonalvorstandes, in seiner «*Dritten Orientierung über den Stand einer Reform der Primarlehrer-Ausbildung im Kanton Bern*» dargelegt.

Im Berner Schulblatt vom 2. Juli 1976 hat der Leitende Ausschuss die Hauptprobleme bereits ausführlich vorgestellt, damit sich unsere Mitglieder rechtzeitig mit den mannigfaltigen Fragen auseinandersetzen konnten. Am 25. Juni 1976 war die (gelbe) Beilage «*Lehrerbildung im Kanton Bern*» mit «*Bericht und Anträgen der von der Erziehungsdirektion eingesetzten Arbeitsgruppe*» und dem «*Begleitbrief der ED*» erschienen. (Ein beschränkter Vorrat für Nachlieferungen steht im Sekretariat, Brunngasse 16, 3011 Bern, zur Verfügung.)

Hier folgen nun die sechs Fragen, die die Sektionen in einer konsultativen Abstimmung zu beantworten haben. Sie sind auf die Anträge der Arbeitsgruppe an die ED abgestimmt; die Behörden müssen im jetzigen Stadium der Arbeiten wissen, ob sie auf die Unterstützung der Lehrerschaft und des Lehrervereins zählen können, wenn sie auf dem von der Arbeitsgruppe beantragten Weg weiterschreiten.

Andererseits wirft die Vorlage eine Reihe von weniger dringenden Teilfragen auf, die am besten in den Schulhäusern erörtert werden. Wir werden im Laufe des Herbstes eine Liste solcher Fragen bekanntgeben.

Allgemeine Voraussetzungen für die Abstimmung über die folgenden sechs Fragen

Der Leitende Ausschuss BLV erachtet es als selbstverständlich, dass bei der weiteren Planungsarbeit folgende Bedingungen erfüllt werden:

1. Der BLV ist in den Arbeitsgruppen (Expertengremien) der ED angemessen vertreten.
2. Die Vertreter des BLV haben das Recht, die Leitung des Vereins laufend über die Verhandlungen zu informieren.
3. Das Ergebnis der Beratungen über die Berufseinführung, die rekurrente Phase und die Stufenspezialisierung wird dem BLV von der ED unter Einräumung einer genügenden Frist (einige Monate) zur Stellung übergeben, bevor ED und Regierung selber Stellung nehmen.
4. Zusammenfassend bedeuten diese Voraussetzungen, dass die endgültige Stellungnahme der Lehrerschaft erst zu den konkreten Anträgen erfolgen wird. Die Stellungnahme im Herbst 1976 (Abstimmungen in den Sektionsversammlungen und an der Abgeordnetenversammlung vom 10. November 1976) hat den Sinn einer Eintretensabstimmung.

Zustimmung bedeutet, dass die Lehrerschaft es für möglich hält, auf dem eingeschlagenen Weg eine brauchbare Lösung zu finden, über die sie dann allerdings in Kenntnis der konkreten Vorschläge urteilen wird.

les membres, si possible; d'autre part, les réponses que nos sociétaires donneront par la suite aux questions soulevées sous 2.2 et 2.3 doivent représenter les opinions d'une proportion considérable de nos effectifs, afin que la prise de position de la SEB à l'intention de la DIP et l'apport de nos délégués aux travaux des groupes d'experts aient du poids.

Ce qui sera décidé en 1976/77 et réalisé dès 1978 relativement à la formation des instituteurs et institutrice ne manquera pas d'influencer plus tard la formation des autres groupes.

Aussi, cet appel s'adresse-t-il à chaque sociétaire membre de la SEB!

Hans Perren

Président du Comité cantonal SEB

Adaptation française: P. Simon

Les sections se prononcent sur la révision de la formation des instituteurs

Introduction

La portée des délibérations qui auront lieu en septembre dans les synodes a été exposée par *M. Hans Perren*, président du Comité cantonal, dans sa «*Troisième information quant à l'état actuel de la révision de la formation des instituteurs dans le canton de Berne*».

Dans l'«*Ecole bernoise*» du 2 juillet, le Comité directeur a déjà présenté en détail les problèmes principaux qui se posent à nous, afin que nos membres puissent y réfléchir à temps. Le 25 juin avait paru la brochure (jaune) intitulée «*Formation des enseignants dans le canton de Berne*», comprenant les «*Rapport et propositions du groupe de travail institué par la Direction de l'instruction publique du canton de Berne*» ainsi que la «*Lettre d'introduction de la DIP*». (Le Secrétariat SEB, Brunngasse 16, 3011 Berne, en possède une réserve restreinte.)

Aujourd'hui, nous faisons suivre les six questions auxquelles les sections sont invitées à répondre par des votes consultatifs. Elles sont axées sur les propositions faites par le groupe de travail à la DIP; les autorités doivent savoir si elles peuvent compter sur l'appui du corps enseignant et de la SEB au cas où elles procéderaient de la manière proposée par le groupe de travail. D'autre part, les propositions du groupe suscitent une série de problèmes partiels un peu moins urgents; le mieux sera de les discuter au sein des collèges. Nous en publions une liste au cours de l'automne.

Conditions générales valables pour la votation sur les six questions suivantes

Le Comité directeur de la SEB estime qu'il va de soi que les conditions suivantes doivent être remplies lors de la phase de planification ultérieure:

1. La SEB doit être représentée d'une façon appropriée dans les groupes de travail (organes composés d'experts) de la DIP.
2. Les représentants de la SEB ont le droit d'informer les organes dirigeants de la SEB tout au long des discussions des groupes de travail.

Ablehnung bedeutet, dass die Lehrerschaft der Auffassung ist, die Anträge der Kommission seien nicht geeignet, eine befriedigende Revision der Lehrerausbildung einzuleiten, und deshalb sei die Arbeit von vorne neu anzupacken.

Problemgruppe A: Grundausbildung («Initialausbildung»)

Vorbemerkung: Die ED ist bereit, den Antrag b) der Arbeitsgruppe zu übernehmen; dieser lautet:

Es sei für den deutsch- und für den französischsprachigen Kantonsteil unverzüglich je eine Arbeitsgruppe zu bilden, die unter Beizug von Experten die Planung der 11jährigen Seminar- ausbildung an die Hand zu nehmen und insbesondere die Bildungsinhalte zu definieren sowie die Stundentafeln auszuarbeiten hätten.

Frage 1: Soll die Leitung des BLV diesen Antrag der Arbeitsgruppe unterstützen?

Ja: Nein: Enthaltungen:

Frage 2: Soll die Leitung des BLV beantragen, dass im Gesetz über die Lehrerbildung eine Primarlehrerausbildung für Maturanden gleichwertig neben den seminaristischen Weg gestellt wird?

Ja: Nein: Enthaltungen:

Vorbemerkung: Nach den heutigen Bestimmungen entspricht das Lehrerpapent nicht der Maturität.

Frage 3: Soll die Leitung des BLV die Erziehungsdirektion auffordern, sich dafür einzusetzen, «dass die Kompetenz des Wissens, des Handelns und des Verhaltens eines Erziehers in naher Zukunft als Hochschulreife erklärt werden»? (Bericht der Arbeitsgruppe, BSB S. 303, rechte Spalte, unten.)

Ja: Nein: Enthaltungen:

Frage 4: Soll die Leitung des BLV bis zur Verwirklichung des in Frage 3 enthaltenen Postulats die im Modell der Arbeitsgruppe ED vorgesehenen Massnahmen zur Erleichterung des Hochschulzuganges für Primarlehrer unterstützen?

Ja: Nein: Enthaltungen:

Problemgruppe B: Rekurrente Lehrerbildung

Vorbemerkung: Die Erziehungsdirektion gibt dem von der Arbeitsgruppe vorgeschlagenen Prinzip der rekurrenten Lehrerausbildung ihre Zustimmung (siehe Berner Schulblatt Nr. 26/1976, Seite 299, unten rechts, und Seite 303, rechte Spalte, Mitte). Für deren Planung ist ein neuer Auftrag der Regierung nötig.

Der Leitende Ausschuss wird die nötigen Schritte unternehmen, um innerhalb des BLV abzuklären, welche Bedingungen erfüllt sein müssten, damit die Lehrerschaft einem konkreten Modell der rekurrenten Bildung zustimmen könnte.

3. Le résultat des délibérations sur la période de l'introduction à la profession, la phase récurrente et la spécialisation par degrés sera soumis pour avis à la SEB, avec un délai suffisant (soit: de quelques mois), et ceci avant que la DIP et le gouvernement lui-même ne se prononcent sur ces objets.

4. En résumé, l'acceptation de ces conditions signifie que la prise de position définitive du corps enseignant ne se fera que pour des propositions concrètes. La prise de position de l'automne 1976 (votations dans les assemblées de section et à l'Assemblée des délégués du 10 novembre 1976) revêtira le caractère d'un vote d'entrée en matière.

L'approbation signifie que le corps enseignant estime possible l'élaboration d'une solution satisfaisante sur la base des options choisies par le groupe de travail DIP. Le corps enseignant aimerait cependant pouvoir donner son avis lorsqu'il sera en possession de propositions concrètes.

Le refus d'entrée en matière signifie que le corps enseignant est d'avis que les propositions de la commission ne sont pas susceptibles d'amener une réforme satisfaisante de la formation des enseignants primaires. Dans ce cas, il serait alors nécessaire de repartir à zéro.

A. Première catégorie de problèmes: Formation générale («Formation initiale»)

Remarque préliminaire: La DIP est prête à accepter la proposition b) du groupe de travail; celle-ci est ainsi libellée:

Constituer sans délai un groupe de travail pour la partie allemande comme pour la partie française du canton, en collaboration avec des experts. Planifier la 5^e année d'école normale, en définissant notamment la matière à enseigner et en élaborant le plan d'études.

Question N° 1: Les dirigeants de la SEB doivent-ils soutenir cette proposition du groupe de travail?

Oui: Non: Abstentions:

Question N° 2: Les dirigeants de la SEB doivent-ils proposer que la loi sur la formation des enseignants prévoit deux voies de formation équivalentes, soit un cours de formation pour bacheliers parallèlement à l'école normale?

Oui: Non: Abstentions:

Remarque préliminaire: Selon les dispositions actuelles, le brevet d'enseignement primaire ne correspond pas à la maturité.

Question N° 3: Les dirigeants de la SEB doivent-ils demander à la DIP qu'elle fasse en sorte que «la compétence (d'un éducateur) fondée sur la science, l'action et le comportement soit reconnue dans un proche avenir comme un degré suffisant de maturité pour accéder aux études universitaires»? (Rapport du groupe de travail de la DIP, «Ecole bernoise» page 304, 1^{re} colonne.)

Oui: Non: Abstentions:

Frage 5: Soll die Leitung des BLV unter der Voraussetzung, dass verschiedene Varianten des Weiterausbildungsjahres und der Berufseinführungsphase erarbeitet werden, die Einsetzung einer Studiengruppe unterstützt werden?

Ja: Nein: Enthaltungen:

Problemgruppe C: Institutionalisierte Berufseinführung

Vorbemerkung: Die Arbeitsgruppe ED stimmt in ihrer Schlussfolgerung k) (BSB S. 310, rechte Spalte, Mitte, und S. 307, rechte Spalte, oben) mehrheitlich einer Zielvorstellung zu, wonach sich an die Grundausbildung eine **Phase der betreuten Praxis** anschliesst.

Der Leitende Ausschuss ist der Ansicht, dass Arten, Formen und Trägerschaft einer solchen Hilfeleistung bzw. Beratung vorerst gründlich abgeklärt werden müssen, bevor die Lehrerschaft zu einer institutionalisierten Betreuung oder Beratung während der ersten Amtsjahre Stellung nehmen kann. Auch hier geht es also nur um eine Eintretensfrage.

Frage 6: Soll die Leitung des BLV gegebenenfalls dem gründlichen Studium dieses Problemkreises zustimmen?

Ja: Nein: Enthaltungen:

Für den Leitenden Ausschuss BLV

Der Präsident: *D^r Hans Frey*

Der Zentralsekretär: *Marcel Rychnier*

Inhalt – Sommaire

Dritte Orientierung über den Stand einer Reform der Primarlehrerausbildung im Kanton Bern	337
Die Sektionen äussern sich zur Revision der Primarlehrerausbildung	341
Troisième information sur l'état des travaux relatifs à la révision de la formation des enseignants primaires dans le canton de Berne	337
Les sections se prononcent sur la révision de la formation des instituteurs	341
Kontaktseminar Schule – Dienstleistungsbetriebe ...	344
Das Projekt in der Schule – unterrichtspraktischer Begleitkurs	344
Biologische Vorgänge im Herbst in den Alpen (Aletschwald)	345
Freiwillige Schulturnkurse	345
Zentralstelle für Lehrerfortbildung	346
Dokumentation 4. Visionierung von Kurzfilmen für den Unterricht	346
Vereinsanzeigen	346
Association des professeurs de français de l'Etat de Berne (APF)	346
Course de l'écolier romand le plus rapide	347
A la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois ...	347
Mitteilungen des Sekretariates	350
Communications du Secrétariat	350

Question N° 4: Etes-vous d'avis que, jusqu'à la réalisation du postulat contenu dans la question 3, la SEB doive se prononcer en faveur des mesures destinées à faciliter aux instituteurs l'accès à l'université telles qu'elles sont prévues dans le modèle du groupe de travail de la DIP?

Oui: Non: Abstentions:

B. Deuxième catégorie de problèmes: La formation récurrente

Remarque préliminaire: La Direction de l'instruction publique a donné son accord au principe de la formation récurrente tel qu'il est proposé par le groupe de travail (cf. «Ecole bernoise» N° 26/1976, page 299, en bas, à droite, et page 303, en bas, à droite). Un nouvel arrêté de base du Conseil-exécutif est nécessaire pour planifier l'année supplémentaire de formation.

Le Comité directeur de la SEB entreprendra les démarches nécessaires pour définir à l'intérieur de la SEB quelles conditions doivent être remplies pour que le corps enseignant puisse approuver un modèle concret de formation récurrente.

Question N° 5: Les dirigeants de la SEB doivent-ils appuyer le principe de la création d'un groupe de travail chargé d'élaborer une planification de cette année supplémentaire de formation, étant entendu que plusieurs variantes concernant cette année supplémentaire de formation et son introduction seront présentées?

Oui: Non: Abstentions:

C. Troisième catégorie de problèmes: «Encadrement professionnel institutionnalisé»

Remarque préliminaire: Dans ses conclusions finales, le groupe de travail de la DIP admet dans sa majorité la conclusion k) selon laquelle est considéré comme juste l'objectif envisagé, selon lequel la formation de base se prolonge par une **phase d'application avec encadrement**. («Ecole bernoise» page 306, en bas, à droite, et page 310, à droite, au milieu.)

Le Comité directeur est d'avis qu'il y a lieu de définir clairement au préalable les formes et les modalités d'un tel encadrement ainsi que les organismes desquels il pourrait dépendre avant de demander au corps enseignant de donner son avis sur un encadrement institutionnalisé durant les premières années d'enseignement. Ici également il ne peut s'agir que de l'entrée en matière.

Question N° 6: Etes-vous d'avis que, le cas échéant, les dirigeants de la SEB doivent donner leur accord à une étude approfondie de ce problème?

Oui: Non: Abstentions:

Pour le Comité directeur SEB

Le président: *D^r Hans Frey*

Le secrétaire central: *Marcel Rychnier*



Kontaktseminar Schule — Dienstleistungsbetriebe

Betriebe

- BLS Berner Alpenbahn-Gesellschaft, Bern
- Inselspital, Universitätsklinik, Bern
- Migros Genossenschaft Bern, Schönbühl-Urtenen

Kontaktwoche

Montag bis Freitag, 27. September bis 1. Oktober 1976
Die Angemeldeten erhalten das Rahmenprogramm des von ihnen gewählten Betriebes zugesandt.

Grundidee eines Kontaktseminars Schule–Dienstleistungsbetrieb

Unsere heutige Lebensform ist undenkbar ohne ausgebaute Dienstleistung in sehr vielen Bereichen. Nicht von ungefähr finden heute in der Schweiz mehr Menschen ihr Auskommen in der Dienstleistung als im Industriesektor. Das reibungslose, vom Einzelnen in seinem Ablauf kaum wahrgenommene Funktionieren der Dienstleistung ist uns selbstverständlich geworden. Ist diese Selbstverständlichkeit des «Nehmens» aber nicht gefährlich? Ist letztlich hier nicht das menschlich-teilnehmende Verständnis für einen Teil der Vorgänge in und um unser Leben und Zusammenleben zu gering und gering geachtet – bei uns selbst und unsern Schülern?

Ziele der Kontaktwoche Schule–Dienstleistungsbetrieb

1. Möglichst umfassenden und qualitativ hochstehenden Einblick geben in das Funktionieren eines Dienstleistungsbetriebes – in seine Stellung im Wirtschafts- und Staatsgefüge, in sein Management, in seine sich zu einem Ganzen fügenden Abteilungen, in seine wirtschaftlichen und vor allem auch menschlichen Probleme...
2. Dieser Einblick soll dem teilnehmenden Lehrer zu einem Bildungserlebnis werden, aber auch Grundlagen und Ideen für die Unterrichtsarbeit gleich welcher Stufe vermitteln.
3. Ein «Mitprodukt» ist das anschauliche Kennenlernen verschiedener Berufe in der Alltagssituation und den durch den Alltag gestellten Anforderungen.

Aufbau der Kontaktwoche

In allen drei Betrieben wird die Woche von einem «roten Faden» durchzogen, d. h. von der Grundfrage ausgegangen:

Welche Leistung und Vorleistung muss erbracht werden, damit

- wir uns mit einem Billetkauf und unserem Einsteigen in den Zug auf eine Fahrt Bern–Brig freuen dürfen? (BLS)
- wir uns nach menschlichem Ermessen getrost in Spitalpflege begeben dürfen? (Insel; wobei auch auf den besondern Auftrag der Insel im bernischen Spitalwesen und als Uni-Klinik eingegangen wird)
- wir z. B. eine Konservenbüchse mit einwandfreiem Inhalt von einem Gestell eines Filialbetriebes nehmen können? (Migros)

Die Teilnehmer werden in allen Betrieben von den für einzelne Teilbereiche zuständigen Persönlichkeiten informiert. Zum Teil (BLS, Migros) sind Exkursionen im Programm. Fragen werden möglichst laufend aufgenommen. Die Teilnehmer werden z. T. auch die Möglichkeit erhalten, Fallstudien in der Gruppe aufzuarbeiten.

Vorzusammenkunft aller Teilnehmer

Dienstag, 24. August 1976, 17 bis ca. 19.30 Uhr, Zentrum Bürenpark, Bürenstrasse 8, Bern (kleiner Saal im obersten Stock)

- Einführung und Grundinformationen
- Sich Kennenlernen in «Betriebsgruppen»
- Erstes Erarbeiten von Fragen an den Betrieb
- Organisatorisches

Die drei Gruppen machen unter sich allfällige weitere «betriebsinterne» Vorbesprechungen ab.

Wer so kurzfristig an der Vorzusammenkunft nicht mehr teilnehmen kann oder sich erst nachher anmeldet, erhält eine Zusammenfassung der Besprechungen zugesandt.

Abschlusszusammenkunft nach der Kontaktwoche

geplant für 23. November 1976, 17 Uhr. Verschiebbar! Besprechung am 24. August 1976.

Teilnehmerzahl pro Betrieb

max. 12, damit bei Besichtigungen alle etwas sehen und die Gruppe effektiv als Gruppe arbeiten kann.

Anmeldungen

bis spätestens 31. August 1976 an das Kurssekretariat BLV, Administration, Postfach 3029, 3000 Bern 7. Bitte unbedingt den gewünschten Betrieb angeben!



Das Projekt in der Schule — unterrichtspraktischer Begleitkurs

Leiterteams

der Arbeitsgruppe Projekt; Oberleitung: Robert Schweingruber, Köniz

Ort und Zeit

Lyss, Schulhaus Kirchenfeld

Erste Zusammenkunft: Donnerstag, 9. September 1976, 17.15 bis 20.15 Uhr (Einführung und Vorbereitung). Vier weitere, begleitende Zusammenkünfte nach den Herbstferien nach Abmachung.

Ziel

Einführung und kursparallele Arbeit mit einem Projekt als Möglichkeit fächerübergreifenden Unterrichts mit echter selbständiger und mitbestimmender Arbeit der Schüler.

Kursinhalte

Einführung und Vorbereitung eines Projekts
Themenwahl, Grundlagenbeschaffung, Zielsetzung und Planung
Grundlagenverarbeitung und Fixpunkte
Höhepunkte und Besinnung

Zu jeder Phase Erarbeiten und Besprechen projektbezogener Übungen, die auch in den andern Unterrichtsformen fruchtbar gemacht werden können, z. B. Umgang mit Büchern und Arbeitsunterlagen, Interviewmöglichkeiten, Protokollübungen usw.

Parallel zum Kurs sollte jeder Teilnehmer nach Möglichkeit mit seiner Klasse ein Projekt durchführen; Hilfsarbeiten und Erfahrungsaustausch während des Kurses.

Anmerkungen

Für Lehrer 5. bis 9. Schuljahr (Primar und Sekundarschule)

Materialkostenbeitrag: Fr. 10.-

Ein ähnlicher Kurs ist vorgesehen für Frühling-Sommer 1977 im Emmental/Oberaargau und/oder Oberland.

Anmeldung

bis 25. August 1976 an das Kurssekretariat BLV, Administration, Postfach 3029, 3000 Bern 7



Biologische Vorgänge im Herbst in den Alpen (Aletschwald)

Leiter

Dr. Ulrich Halder, Leiter des Naturschutzzentrums Aletschwald

Mitleiter

Mitarbeiter des Naturschutzzentrums – zumeist Studenten/Lizentiaten an speziellen Forschungsarbeiten im Zentrum

Ort und Zureise

Naturschutzzentrum Aletschwald, Riederfurka, 3981 Riederalp
Luftseilbahn Mörel VS-Riederalp / Fussmarsch knapp ½ Std. zum Zentrum auf der Riederfurka (Gepäcktransport für Fr. 2.- möglich)

Zeit

Montag, 27. September 1976 (Anreise und Zimmerbezug vor dem Mittagessen) bis Samstag, 2. Oktober 1976 (Abreise im Verlaufe des Vormittags)

Unterkunft im Zentrum

entweder 6er-Zimmer mit eigenem Schlafsack oder mit Bettwäsche oder (2-) 3er-Zimmer mit Bettwäsche

Verpflegung im Zentrum

Einfache und gute Verpflegung mit teilweiser Selbstbedienung

Kursziel

Einblicke in den naturkundlichen Reichtum des Aletschgebietes in den besonderen Verhältnissen des Herbstes, verbunden mit Anregungen zum Übertragen der Arbeitstechniken auf örtliche Verhältnisse am Wirkungsort des Kursteilnehmers

Kursinhalte

- Geologische, glaziologische und geomorphologische Grundlagen zum Verständnis der biologischen Vorgänge im herbstlichen Aletschwald
- Botanische Erkundungen
- Pioniervegetationen im Herbst
- Wildbiologie und Wildbeobachtungen (insbesondere Birkwild und Gamsen)
- Ökologische Zusammenhänge und Wechselwirkungen
- Anregungen und Anleitungen zu selbständiger praktischer biologischer Arbeit und Erlernen notwendiger Arbeitstechniken

Arbeitsformen

Möglichst viel Feldarbeit

Auswertung im Zentrum (Laborarbeit)

Information und Gruppenarbeit, Diskussionen

Unterrichtsbezogener Erfahrungsaustausch unter den Kursteilnehmern

Die Bibliothek des Zentrums steht für die Kursarbeit, aber auch in der Freizeit zur Verfügung

Ausrüstung

Arbeits- und Wanderbekleidung, gutes Schuhwerk, Nässe- und Kälteschutz. Die Kursteilnehmer erhalten vor Kursbeginn noch zusätzliche Angaben.

Kosten

Kursgeld, Unterkunft und Verpflegung (je nach Bettenart) max. Fr. 280.- (wahrscheinlich weniger); amtierende Bernerlehrer zahlen nach Abzug der Subvention noch max. Fr. 100.-.

Die Kostenabrechnung und Rechnungsstellung erfolgt nach dem Kurs gestützt auf die effektiven Auslagen.

Stellenlose mögen sich beim Organisator (Kurssekretariat BLV) über ihre allfälligen Kostenanteile erkundigen.

Anmeldungen

bis 31. August 1976 an das Kurssekretariat BLV, Administration, Postfach 3029, 3000 Bern 7



Freiwillige Schulturnkurse

8.14.13 Kurs für Orientierungslauf

Hindelbank, 4./5. September 1976; Beginn: 14 Uhr

Thema: Organisation und Durchführungsbeispiele von Schüler-Läufen

Leitung: Heinz Liechti, Sekundarlehrer, 3324 Hindelbank

8.14.15 Kurs für Skifahren (mittlere Fahrer) J+S FK Kat. 1 und 2

Valbella, 3. bis 8. Januar 1977

Thema: Methodik und Technik im Schülerskilaufl. Es findet auch eine Einführung ins Langlaufen statt für interessierte Lehrkräfte. Allfällige J+S-Leiter können ihre FK Pflicht absolvieren.

Leitung: Ernpeter Huber, Turninspektor, 4900 Langenthal

8.14.16 Kurs für Skifahren II (gute Fahrer) J+S FK Kat. 103

Kleine Scheidegg, 26. bis 30. Dezember 1976

Thema: Oberstufenschwünge und Akrobatikformen neben Renntechnik. Allfällige J+S-Leiter können ihre FK Pflicht erfüllen.

Leitung: Jörg Hiltbrand, Lehrer, 3861 Guttannen

8.14.17 Kurs für Skifahren III (mittlere Fahrer)

Horneggli, 3. bis 8. Januar 1977

Thema: Methodik und Technik im alpinen Skilauf

Leitung: Beat Froidevaux, Turninspektor, 3604 Thun

8.14.18 *Kurs für Langlauf* (J+S FK Kat. 1)

Schwanden/Sigriswil, 3. bis 8. Januar 1977

Thema: Methodik und Technik des Langlaufes. Es werden Klassen für Anfänger und Fortgeschrittene gebildet. Allfällige J+S-Leiter können ihre FK Pflicht absolvieren.

Leitung: Theo Giger, Lehrer, 3657 Schwanden

8.14.19 *Kurs für Eishockey*

Lyss, Eissporthalle, 27. bis 30. Dezember 1976

Thema: Technik und Taktik im Schülereishockey

Leitung: Hansueli Grütter, Sekundarlehrer, 3250 Lyss

Anmeldungen für alle Kurse direkt beim Kursleiter mittels einer Postkarte oder der offiziellen Fortbildungskarte. Angabe des gewünschten Kurses, Name, Vorname, Adresse, Telefon, AHV-Nummer ist notwendig.



Zentralstelle für Lehrerfortbildung

In folgenden Kursen sind noch Plätze frei:

Fortsetzungsseminar Kommunikations- und Verhaltenstraining für Lehrer (Kurs-Nr. 8.1.15)

Bern, Gurten-Kulm, Freitag, 27. August bis Sonntag, 29. August 1976. Leitung: Dr. Christian G. Haehlen, Bernhard Kummer.

Herbstferienkurse

Beratung in der Erziehung (Kurs-Nr. 8.1.3)

Beatenberg, Montag, 27. September bis Freitag, 1. Oktober 1976. Leitung: Bernhard Munsch, Peter Pfister.

Ferien-Grundkurs für Gesprächsführung (Kurs-Nr. 8.1.10)

Bern, Montag, 11. Oktober bis Mittwoch, 13. Oktober 1976. Leitung: Bernhard Kummer.

Kommunikations- und Verhaltenstraining für Lehrer (Kurs-Nr. 8.1.14)

Kippel (Lötschental), Montag, 27. September bis Freitag, 1. Oktober 1976. Leitung: Dr. Christian G. Haehlen, Bernhard Kummer.

Geschichte der letzten hundert Jahre (Kurs-Nr. 8.10.13)

Bern, Gurten-Kulm, Montag, 11. bis Freitag, 15. Oktober 1976. Leitung: Dr. Hans Utz, Jakob Manz.

Nähere Angaben zu allen Kursen siehe Programmheft 8.

Anmeldungen sind möglichst bald zu richten an die Zentralstelle für Lehrerfortbildung, Sahlistrasse 44, 3012 Bern.

Dokumentation 4. Visionierung von Kurzfilmen für den Unterricht

Die Zentralstelle für Lehrerfortbildung kann, solange Vorrat, Dokumentationen über die an der 4. Visionierung gezeigten Filme (57 Filme) zum Selbstkostenpreis von Fr. 4.- (inkl. Porto und Verpackung) abgeben. Die Dokumentation enthält zu jedem Film Vorspannangaben, Verleihstelle, Bestellnummer, Inhaltsangabe und Filmcharakteristik.

Zu bestellen bei der Zentralstelle für Lehrerfortbildung, Sahlistrasse 44, 3012 Bern, Telefon 031 24 43 03.

Vereinsanzeigen

Lehrergesangsverein Oberaargau

Zur Aufführung des Lehrergesangsverein Oberaargau in St. Urban: Franz Liszt: «Christus». Das bedeutende Oratorium «Christus» von Franz Liszt ist ganz in Vergessenheit geraten (letztmals aufgeführt 1907 in Zürich und 1918 in Bern). So ist es besonders wertvoll, die gekürzte Fassung am 21. August um 20 Uhr in der Klosterkirche St. Urban zu hören. Unter der Leitung von Alban Roetschi wirken mit: der Lehrergesangsverein Oberaargau, verstärkt durch Solothurner Seminaristen, die Solothurner Vokalistin, der Chor des Kindergärtnerinnenseminars Biel, die Orchestergesellschaft Biel, Marianne Steiner, Sopran, Morris Mogan, Bariton (Christus) und Bruno Eberhard und Gerhard Aeschbacher, Orgel. Vorverkauf ab 3. August: Musikhaus Schneeberger, Langenthal, Telefon 063 2 12 73.

Singtreffen in der Heimstätte Gwatt am 28. und 29. August 1976, weltliche und geistliche Chormusik, Leitung *Emil Heer*, Winterthur. Näheres durch Wilhelm Schulz, Drosselweg 9, 3604 Thun (Telefon 033 36 25 45).

L'Ecole bernoise

Association des professeurs de français de l'Etat de Berne (APF)

Maîtres enseignant le français

L'Association des professeurs de français, APF, Neu-brückstrasse 122, 3012 Berne, comprend des enseignants des écoles primaires, secondaires, professionnelles, normales, des gymnases et des universités. Outre le sémi-

naire annuel, ses membres suivent les stages afférents à leur degré d'enseignement. Cotisation annuelle: 6 francs, CCP 30-5693.

Séminaire français, Berthoud, 1976

Le Séminaire français 1976 a eu lieu le 26 mai, à l'Ecole secondaire de Berthoud. Les délégués des Départements de l'instruction publique (J. Fontaine, Genève; J. Mottaz, Vaud; J.-P. Vuilleumier, Neuchâtel; J.-P. Salamin,

Valais; N. Deiss, Fribourg; F. v. Niederhäusern, Berne) ont présenté les structures scolaires de la Suisse romande et répondu aux questions des auditeurs fort intéressés. Les entretiens sur les examens d'entrée aux progymnases, gymnases et écoles normales ont été introduits par des communications didactiques: «Lernziele des Französischunterrichts an der bernischen Sekundarschule», H. Röthlisberger; «Der Versuch mit dem Lehrmittel Cours de base», P. Tschannen; «Die Verwendung von On y va» et «Unterricht an der Primarschule mit Bonjour Line», H. Ruch; «Cours de base, Aspekte eines Versuches», M. Müller; «Die schriftlichen und mündlichen Aufnahmeprüfungen am Lehrerseminar», R. Mäder, H.R. Kunz; Le français aux examens d'entrée à l'école normale, Cl. Merazzi. Des communications libres ont été consacrées à diverses recherches et expériences: L'édition critique du Cours de linguistique générale de F. de Saussure, R. Engler; Linguistique et littérature, C.-F. Sunier; De quelques chansons françaises, A. Landry; Semaines d'études en Suisse romande, D. Koenig; Littératures de langue française hors de France, L. Burgener; Les Actes (communications) paraîtront en automne.

Séminaire français, Bienne, 1977

Le deuxième Séminaire français aura lieu mercredi 18 mai 1977, à la nouvelle Ecole normale de Bienne. Les communications s'étendent à tous les aspects des civilisations d'expression française: langue, enseignement, éducation, littératures, arts et sciences, religions, politique. En général, elles présentent une expérience vécue ou une étude et se limitent à environ deux mille mots, sources et bibliographie comprises. Prière de bien vouloir les annoncer maintenant à M. Cl. Merazzi, directeur de l'Ecole normale, chemin de la Cible, CH 2500 Bienne. Les autres participants sont également invités à s'inscrire.

Course de l'écologiste romand le plus rapide

L'Association jurassienne d'athlétisme, avec la collaboration de membres du corps enseignant, a organisé le 11 juin à Moutier la finale jurassienne de la course de l'écologiste romand le plus rapide. Près de 480 écoliers et écolières avaient participé aux courses éliminatoires, et plus de 90 furent admis à participer à la finale jurassienne. Le dimanche 20 juin, les 16 sélectionnés jurassiens (8 filles et 8 garçons) se rendaient à Sion accompagnés de nombreux parents et d'un représentant de l'Association jurassienne d'athlétisme. Cette finale romande, patronnée par «Semaine Sportive» et «Radio-TV - Je vois tout», a été parfaitement organisée par la Fédération valaisanne d'athlétisme.

Dans chaque classe d'âge, deux concurrents de chaque canton luttèrent pour le titre et devaient tout d'abord courir dans une demi-finale, les trois premiers étant qualifiés pour la finale de la 1^{re} à la 6^e place, les trois autres pour la finale de la 7^e à la 12^e place.

Sur les 16 concurrents jurassiens, 7 se classèrent pour participer à une grande finale; ils y obtinrent trois fois le 2^e rang, une fois le 4^e et trois fois le 5^e rang.

Voici le classement partiel des diverses finales, avec le gagnant et les deux concurrents jurassiens:

Garçons 1962 (100 m)

1. Charbonnet Didier, Genève	12" 55
2. Lachat Alexandre, Bassecourt	12" 62
4. Queloz Didier, Moutier	13" 03

Filles 1962 (100 m)

1. Jacquat Danielle, Genève	13" 52
2. Lachat Françoise, Vicques	13" 63
13. Badet Corinne, Cornol	14" 48

Garçons 1963 (100 m)

1. Fournier Alain, Valais	13" 02
4. Accarisi Vincent, Delémont	13" 65
10. Hoffmeyer Jean-Marc, Courroux	14" 37

Filles 1963 (100 m)

1. Pressello Tiziana, Neuchâtel	13" 77
2. Jenny Line, Courroux	13" 87
5. Allegro Catherine, Delémont	14" 25

Garçons 1964 (80 m)

1. Canomeras Olivier, Vaud	11" 23
5. Werth Jean-Paul, Cornol	11" 67
7. Mauriol Michel, Bassecourt	11" 78

Filles 1964 (80 m)

1. Clark Moede, Genève	11" 21
5. Roth Florence, Moutier	11" 69
9. Bilat Solange, Moutier	12" 25

Garçons 1965 (80 m)

1. Golaz Hubert, Vaud	11" 46
7. Bratschi Philippe, Reconville	12" 34
10. Challancin Ralph, Courtelary	12" 53

Le bilan de ces joutes est meilleur que l'an passé, où le Jura n'avait obtenu qu'une deuxième et deux quatrièmes places. Il y a une progression certaine, et l'engouement pour l'athlétisme dans notre région y est, certes, pour quelque chose. Nos écoliers et écolières ont prouvé qu'ils ne voulaient pas être, dans ce domaine particulier, les parents pauvres des écoliers du reste de la Romandie.

Il faudra, évidemment, que la participation soit plus grande l'an prochain, lors des éliminatoires. Quand on songe que, cette année, plus de 20 000 écoliers et écolières y ont participé en Suisse romande, le Jura pourrait bien se payer le luxe d'en trouver un millier au moins. Il est à souhaiter que les enseignants des districts de La Neuveville et de Courtelary y songent.

M. Bourquin

A la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois

76^e assemblée ordinaire des délégués

Mercredi 16 juin 1976, salle du Grand Conseil, Berne

A l'ordre du jour de cette assemblée ne figuraient que l'approbation du procès-verbal de la dernière assemblée des délégués et la discussion du rapport de gestion et des comptes annuels. Il fallait donc s'attendre à une séance relativement courte pour autant que les délégués ne soulevaient pas, dans les divers, quelque affaire délicate.

Le président *Alfred Pfister* de Berne souhaite la bienvenue à 94 délégués et salue plus particulièrement les deux nouveaux membres de la Commission d'administration, M^{lle} Käthi Kunz, maîtresse d'ouvrages à Huttwil, et Lucien Chevrolet, instituteur à La Neuveville. Il félicite d'autre part un autre membre de la Commission d'administration, Moritz Baumberger, pour son élection au Secrétariat central de la SEB et lui souhaite plein succès dans sa nouvelle activité dès cet automne.

Le *procès-verbal* du 25 juin 1975, rédigé par Fritz Bürki de Konolfingen, ne donne lieu à aucune remarque et est accepté tacitement par l'assemblée.

Pour la discussion du *rapport de gestion*, le président renvoie à la brochure que chaque délégué a reçue et de laquelle nous extrayons ce qui suit:

– Au 1^{er} janvier 1975 les traitements assurés ont dû être adaptés. Ni l'Etat, ni les membres n'ont dû s'acquitter des cotisations uniques prévues par les statuts. L'Etat prendra uniquement à sa charge la garantie de l'intérêt de 4 % prévue dans le décret concernant notre caisse. Des augmentations d'une telle ampleur sans couverture correspondante sont inquiétantes pour chaque caisse de pension. Les réserves nécessaires pour les rentes futures ne peuvent pas être constituées et le degré de couverture (différence entre les obligations et la fortune de la caisse) s'abaisse d'une façon alarmante.

– Les nombreuses requêtes qui nous parvenaient autrefois pour l'octroi d'une prestation du fonds de secours n'existent pour ainsi dire plus, ce qui est un signe des meilleures conditions sociales actuelles. Dans un seul cas, nous avons versé 600 francs.

– Au 31 décembre 1975, l'effectif des membres actifs atteint un total de 8917; il s'est accru de 274 membres en regard de l'année précédente. Au cours de l'exercice, la moyenne d'âge des membres assurés a subi une légère diminution, soit de 38,6 ans à 38,4 ans pour les instituteurs et de 32,3 ans à 31,7 ans pour les institutrices. – Le nombre des bénéficiaires de rentes s'est accru de 45 et atteint un total de 2354. Ainsi le 26,4 % des membres de la CACEB sont des bénéficiaires de rentes, ce qui revient à dire qu'on compte donc trois enseignants en fonction pour un retraité.

– On relève 11 cas de décès chez les membres actifs (l'année précédente 15) et 75 chez les retraités (l'année précédente 73). Les cas de décès de veuves ne sont pas compris dans les chiffres cités plus haut (pour chaque année, 27 cas). L'assemblée observe alors un instant de recueillement pour les membres disparus.

Il appartient ensuite à l'administrateur de la CACEB, *Edgar Sulzberger*, de commenter le rapport de gestion et les comptes 1975. Conformément à la proposition de la commission de vérification, rapport de gestion et comptes sont ensuite acceptés à l'unanimité.

Des considérations de l'administrateur de la CACEB, nous citons pour nos lecteurs ce qui suit:

«En plus du travail considérable qu'ont provoqué la révision des traitements assurés des membres actifs et l'intégration dans les rentes courantes des allocations de renchérissement, notre administration a dû s'occuper des nouveaux problèmes de nos membres qui surgissent quotidiennement, spécialement à l'heure actuelle, dans les formes les plus diverses. Sur la base des prescriptions statutaires et en tenant compte de la pratique adoptée jusqu'ici, nous pouvons résoudre immédiatement la plupart de ces problèmes. Cependant si la question posée n'a jamais encore été traitée et si aucune décision n'a été prise à ce sujet, ou si la question a une portée plus importante, il appartient alors à la commission d'administration de s'occuper de cette affaire et de prendre une décision. Parmi cet éventail de cas traités par notre commission, j'aimerais vous citer les plus importants:

Passage de la Caisse des déposants à la Caisse d'assurance

»D'après les dispositions transitoires des nouveaux statuts, les membres de la Caisse des déposants avaient jusqu'au 31 mars 1974 pour présenter une demande de transfert dans la Caisse d'assurance. Ainsi ces membres avaient un délai de réflexion d'une année pour juger si ce passage valait la peine, oui ou non. A la suite de l'évolution de la situation économique, il arrive encore qu'un membre souhaite après coup bénéficier de ce passage. La Commission d'administration a dû écarter de telles demandes, étant donné que chaque déposant a été rendu attentif aux dispositions transitoires et que le délai d'une année est échu. Cette décision négative de la commission ne signifie aucunement que la déposante subisse un préjudice par rapport aux collègues assurées. Les déposantes peuvent quitter leur activité scolaire en tout temps sans attendre l'âge de la retraite facultative de 63 ans. Selon le désir exprimé par la bénéficiaire, la prestation de la Caisse peut être versée à titre unique comme capital ou être transformée en rente viagère. Cette dernière donne droit aux allocations de renchérissement.

Assurance de postes partiels

»L'assurance d'un poste partiel est possible pour autant que ce poste compte le 34 % des heures obligatoires réglementaires et que le maître qui l'occupe soit nommé définitivement. Il peut arriver que deux enseignantes ou qu'un couple d'enseignants assument ensemble la tenue d'une classe. Si ces deux enseignants ont au moins un demi-poste, ils peuvent être élus définitivement par les autorités scolaires; les deux personnes peuvent alors devenir membres de la Caisse. Si un membre du corps enseignant ne pouvait toutefois pas atteindre ce nombre d'heures minimum, seule une nomination provisoire est possible, conformément aux dispositions cantonales. De la sorte, une assurance auprès de notre Caisse ne serait pas possible, même si l'enseignante en question avait déjà été membre auparavant. Dans ce cas très particulier où l'enseignante a vu son nombre d'heures diminué de telle sorte qu'elle ne peut plus être nommée définitivement, nous considérons la nouvelle situation comme provisoire et le membre paie ses cotisations sur la base de son nombre d'heures diminué.

»Dans la plupart des caisses de retraite, la qualité de membre s'acquiert uniquement si l'employé est occupé à plein temps; certaines caisses exigent un degré d'occupation d'au moins 51 %. On a tenu compte de la situation particulière du corps enseignant lorsqu'on a introduit dans nos statuts un degré d'occupation minimum de 34 %. La condition d'appartenance à la Caisse est une nomination définitive. En cas de fluctuations du degré d'occupation on assure le nombre moyen de leçons.

Assurance des leçons supplémentaires

»Le décret du Grand Conseil du canton de Berne concernant la Caisse d'assurance prescrit qu'il faut assurer le traitement légal après soustraction de la déduction de coordination. D'éventuels dépassements du programme normal complet ne sont pas assurables. L'assurance de ces leçons facultatives n'aurait d'ailleurs pas été très judicieuse, le nombre d'heures des membres se modifiant de façon très diverse de semestre en semestre. La Commission d'administration a dû rejeter une demande émanant d'un membre tendant à faire assurer ses leçons supplémentaires.

Congés non payés

»Actuellement il est possible d'obtenir de la Direction de l'instruction publique du canton de Berne un congé non payé, que ce soit par exemple pour rendre visite à de la parenté habitant dans des continents éloignés ou pour entreprendre des voyages à travers le monde. Cependant bien des enseignants ont besoin d'un tel congé pour améliorer leurs connaissances linguistiques dans une région de langue étrangère. Tous ces cas de congés non payés sont clairement réglés dans les statuts. Le membre peut lui-même décider si l'assurance doit être suspendue ou si elle doit rester en vigueur. Le droit à l'assurance ne subit aucune interruption si le membre prend à sa charge, en plus de ses propres cotisations, celles de l'employeur.

Réadmission dans notre Caisse après une interruption de l'activité d'enseignant

»En cas de réadmission d'un membre dans notre Caisse, ce dernier doit restituer, selon nos statuts, l'indemnité de sortie qui lui avait été versée autrefois lors de sa démission avec les intérêts composés. Les années d'assurance antérieures lui sont alors comptées.

»La commission n'est pas disposée à accepter comme membres de la Caisse des personnes qui n'ont aucun rapport direct avec l'école bernoise.

Mises à la retraite prématurée

»Il s'agit tout d'abord de faire la différence entre les cas réputés «difficiles» et les «cas faciles». Ce sont les cas difficiles qui m'impressionnent quand ils se présentent. Il s'agit dans la plupart des cas de jeunes enseignants qui, à peine sortis de l'école normale, ont accepté un poste et qui, tout à coup, ne se sont plus sentis assez mûrs pour assumer les responsabilités inhérentes à leur poste. Ils deviennent solitaires, renfermés, se sentent mis de côté et finalement finissent chez un psychiatre. C'est souvent le début d'une mise à la retraite prématurée d'un(e) jeune enseignant(e). Les collègues, nos autorités ou tout simplement la société en général ne peuvent-ils rien faire contre ce phénomène, afin que toutes ces «faiblesses innées» soient décelées assez tôt et que ces jeunes gens soient aiguillés dans d'autres professions? Les «cas faciles» concernent avant tout les requêtes faites peu avant l'âge de la retraite facultative.

»Les changements intervenus dans la jeunesse actuelle apportent au maître de nouvelles difficultés, et cela non seulement dans les grands centres mais également dans les petites communes.

»Une instabilité nerveuse accrue, des nuits d'insomnie et d'autres maux désagréables apparaissent. Habituellement seul l'octroi d'une retraite anticipée peut procurer au membre un congé qu'il n'a pas voulu d'une profession qu'il aimait autrefois.

»Des mesures de recyclage seraient certainement préférables à la mise à la retraite prématurée. De cette façon on pourrait également atténuer certaines difficultés d'ordre psychologique et financier. Malheureusement un tel essai ne peut se réaliser aujourd'hui. En cette période de pléthore sur le marché de l'emploi en général un placement de ce genre signifierait une exception.

»L'«Ecole bernoise» du 30 avril 1976 a présenté les différentes interventions parlementaires de la session du Grand Conseil. Le député Brand demandait en particulier des mesures tendant à mettre à la retraite le corps enseignant à l'âge AVS. Il critiquait plus loin la pratique de

mise à la retraite de notre Caisse, prétendant que des demandes de mise à la retraite prématurée étaient souvent rejetées et que ces cas n'étaient pas traités avec assez d'humanité. – La Commission d'administration précisait dans sa réponse que le nombre de membres qui restaient au service de l'école après l'âge de la retraite facultative était minime* et qu'un abaissement de l'âge de la retraite n'entraînait en considération qu'après une révision des statuts et une adaptation simultanée des cotisations tant de l'employeur que de l'employé. On précisait encore plus loin que l'effectif des membres d'un certain âge était assez faible et que leur mise à la retraite ne signifierait pas un allègement considérable sur le marché de l'emploi. On peut encore se demander si l'Etat est prêt à assumer les pertes financières des membres et de la Caisse. Quant au reproche qui consiste à dire que la commission ne traite pas certains cas avec assez d'humanité, il est infondé. Nous ne pouvons pas nous permettre de mettre à la retraite anticipée quelqu'un qui n'est pas invalide. Par l'octroi d'un congé de maladie, la capacité de travail peut souvent être retrouvée. Il faut également considérer que l'Assurance invalidité fédérale (AI) n'accorde ses prestations qu'après une interruption de travail de 360 jours. Une mise à la retraite prématurée ne peut être accordée d'après nos statuts sur la base d'un nombre élevé d'années de service et de cotisations comme on l'entend dire, à l'occasion, chez certains de nos membres.

Assurance pour les enseignants élus à titre provisoire

»La Commission d'administration a dû s'occuper d'une requête émanant de la Conférence des inspecteurs scolaires selon laquelle des enseignants élus à titre provisoire à des classes ouvertes pour un nombre d'années limitées devraient pouvoir devenir membres de notre Caisse. Les statuts excluent une telle appartenance, car l'article 2 parle du corps enseignant nommé à titre définitif. Une disposition d'exception n'étant pas prévue, la demande a dû être rejetée.

»La semaine passée, une discussion ayant trait au même thème a eu lieu entre des représentants de la Direction de l'instruction publique, de la Société des enseignants bernois et de notre Caisse. Il s'est révélé qu'au printemps 1976, en ce qui concerne les écoles primaires, 18 classes de langue allemande devraient être ouvertes momentanément pour une durée de 1 à 3 ans et 10 classes pour une durée de 4 ans. Il est possible que pour les autres degrés, de telles ouvertures, limitées dans le temps, aient lieu, mais nous n'en connaissons pas le nombre correspondant. – Au terme d'une discussion animée, il fut convenu qu'il n'était pas possible d'assurer les maîtres de ces classes dans notre Caisse, étant donné notamment que l'Etat ne pourrait prendre à sa charge les cotisations correspondantes de l'employeur. La Société des enseignants bernois a reçu mission de demander auprès des différentes compagnies d'assurance sur la vie des propositions pour des assurances collectives et leur coût. Ces propositions seraient ensuite soumises aux maîtres concernés. La Société des enseignants bernois releva d'ailleurs qu'il lui appartenait à vrai dire de contribuer à offrir de tels services supplémentaires. Il va de soi pour tant que notre Caisse est volontiers disposée à offrir ses services à cette occasion.

Paiement des prestations de la Caisse à la suite de l'abandon de l'activité d'enseignant

Bien des membres et avant tout des membres de la Caisse des déposants ont été inquiétés par des articles

parus ces derniers temps dans la presse. Ils se demandent en particulier si, plus tard, ils recevront bien les sommes épargnées.

»Il s'agit dans ce cas de bien distinguer entre

le droit concernant le contrat de travail qui règle les droits et devoirs des employeurs et employés privés, et

le projet de loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité qui sera obligatoire pour tous les employeurs, qui sont soumis au droit privé et public.

»La loi fédérale sur le contrat de travail prévoit effectivement qu'à l'avenir le versement des cotisations propres doit avoir lieu seulement sous certaines conditions, à savoir en cas de mariage de la femme, en cas d'émigration et lorsque les montants sont insignifiants. Les caisses de retraite privées ont jusqu'au 1^{er} janvier 1977 pour adapter leurs statuts et règlements au nouveau droit. Lors d'un changement de place, l'ancienne caisse de retraite doit verser à la nouvelle le capital accumulé. Si le contrat de travail est résilié, le capital correspondant doit être viré dans une police de libre passage auprès d'une compagnie d'assurance sur la vie ou versé sur un compte gelé dans une banque cantonale.

»Néanmoins, tant que la nouvelle loi fédérale sur le deuxième pilier n'est pas entrée en vigueur (les Chambres fédérales ne l'ont pas encore approuvée), nous pourrions continuer à verser à nos membres sortants les prestations de la Caisse correspondantes. Une démission par trop précipitée serait donc tout à fait inopportune.»

Prenant la parole après l'administrateur de la Caisse, un délégué critique le fait que le traitement augmenté des indemnités versées pour les leçons supplémentaires ne soit plus intégré dans l'assurance et il demande ce qu'il adviendra des cotisations correspondantes qu'il avait versées depuis bien des années. Réponse de l'administrateur: en son temps, il était possible d'assurer un gain supplémentaire d'un maximum de 500 francs, porté plus tard à 750 francs. *Il va sans dire que ces petits montants restent assurés jusqu'à la retraite.*

Un autre délégué, Robert Haslauer de Köniz, présente ensuite un *postulat* selon lequel les enseignants non élus définitivement puissent également assurer leur traitement. Il demande en outre que la limite de 34% en cas de travail partiel soit réexaminée (cf. ci-dessus les explications d'E. Sulzberger). Le *postulat* est accepté et la Commission d'administration se déclare disposée à étudier le problème et à faire un rapport et des propositions à ce sujet lors de la prochaine assemblée des délégués.

Les «divers» n'étant plus utilisés, le président Pfister peut alors clore les débats de cette 76^e assemblée ordinaire des délégués de la CACEB.

H. Adam

Adaptation française: P. Simon

* 29 (0,64%) sur 4535 chez les hommes, 50 (1,05%) sur 4775 chez les femmes.

Mitteilungen des Sekretariates

Aus den Verhandlungen des Kantonalvorstandes BLV

Sitzung vom 30. Juni 1976, in Saignelégier
Vorsitz: Hans Perren

Auswärtige Sitzung. Es ist ein alter Brauch, anlässlich der Erneuerung des Vorstandes die Sitzung anderswo als in Bern anzusetzen. So führte ein Autocar den grössten Teil des Vorstandes und der Eingeladenen nach Saignelégier, wohin sich die jurassischen Mitglieder direkt begeben hatten. Im Hotel Bellevue gesellten sich Pierre Ielmi, Präsident der Société pédagogique jurassienne, und François Beucler, Präsident der Sektion Freiberge, zur Gesellschaft und übergaben den Teilnehmern ein hübsches Andenken (Jurassisches Bauernhaus zum Ausschneiden). Ielmi dankte dem Vorstand dafür, dass er die Gelegenheit – vielleicht die letzte –, den Nordjura als Ziel seines Ausfluges auszuwählen, ergriffen hatte. Er betonte, die Jurassier seien der Leitung des BLV für das Verständnis dankbar, das sie der sprachlichen Minderheit entgegengebracht habe. – Auf der Heimreise führte Paul Simon, französischsprachiger Adjunkt des Sekretariats BLV und Gemeinderat von Saignelégier, die Teilnehmer zu «seinem» Lac de Gruère. Jedermann wird den netten Tag in bester Erinnerung behalten.

Communications du Secrétariat

Extrait des délibérations du Comité cantonal SEB

Séance du 30 juin 1976, à Saignelégier
Présidence: M. Hans Perren

Séance externe. Une vieille tradition veut que lors du renouvellement partiel du Comité, la séance ait lieu ailleurs qu'à Berne. Un autocar des PTT a mené la majeure partie du Comité et quelques invité(e)s à Saignelégier, où les membres jurassiens s'étaient rendus directement. Au repas de midi, puis à l'Hôtel Bellevue, MM. Pierre Ielmi, président SPJ, et François Beucler, président de la section des Franches-Montagnes, ont rejoint la compagnie et lui ont remis un joli souvenir (ferme jurassienne à découper). M. Ielmi a remercié le Comité d'avoir saisi l'occasion – peut-être la dernière – de choisir le Jura-Nord comme but de son excursion. Il se plut à souligner la compréhension dont les dirigeants de la SEB ont fait preuve envers la minorité linguistique et la reconnaissance des Jurassiens à leur égard. – Sur le chemin du retour, M. Paul Simon, secrétaire-adjoint SEB et conseiller municipal de Saignelégier, conduisit les participants à «son» lac de Gruère. Chacun gardera un excellent souvenir de cette journée réussie.

Damit unsere Leser aber nicht glauben, der Vorstand habe nur Erholung gesucht (obschon er es verdient hätte), fassen wir hier die wichtigsten Traktanden zusammen.

Teilrevision der Gesetze über die Primarschule und über die Mittelschulen. Ein Ausschuss, der aus Vertretern der drei Hauptstufen zusammengesetzt und von Dr. H. P. Schüepp präsiert war, daraufhin eine Arbeitsgruppe und der Leitende Ausschuss haben eine Antwort zu Händen des Vorstandes vorbereitet. Sie enthält nur noch eine einzige erwähnenswerte interne Meinungsverschiedenheit, nämlich zwischen den Gymnasiallehrern und den Sekundarlehrern über die Rolle des Progymnasiums (Untergymnasiums) und die dafür vorgesehene Abweichung vom Sekundarlehrplan.

Die Kommission Schüepp wird beauftragt, bis Ende 1976 einen zweiten Bericht abzugeben; sie wird eine Anzahl Anregungen zur Revision von andern Materien, als sie der Vorschlag der ED vorsieht, sammeln und verarbeiten.

Initiative «Für kleine Klassen». Ein Initiativkomitee hat in den Schulhäusern im Mai/Juni eine kantonale Initiative angemeldet, die bezweckt, in den Schulgesetzen die Klassengrößen durch feste Zahlen zu begrenzen.

Ende Juni hat das Initiativkomitee in einem Brief an den Kantonalpräsidenten BLV – leider ohne Namenangaben oder Unterschriften – um Unterstützung ersucht. – Der Kantonalvorstand stellt fest, dass der BLV seit seiner Gründung sich für die Herabsetzung der Klassenbestände eingesetzt hat, und offenbar mit Erfolg, da der Durchschnitt in Primar- und Sekundarschulen heute bei 23 Schülern liegt und der Kanton Bern einen guten Rang innerhalb der übrigen Kantone einnimmt. Es gibt allerdings noch ca. 350 Primar- und 50 Sekundarklassen über 30 Schüler (8 bzw. 4% des Bestandes an Klassen). Wenn nun der Lehrermangel die Behörden nicht daran hindert hat, seit dem Krieg die Bestände herabzusetzen, sollte die gegenwärtige Reserve an Lehrern gestatten, von Fall zu Fall die ungünstigen Verhältnisse zu verbessern, ohne dass es nötig ist, in der Öffentlichkeit eine allgemeine Diskussion zu entfachen, deren Auswirkungen auf die noch recht zahlreichen kleinen Klassen gegenläufig sein könnten. – Der Ausschuss wird die Angelegenheit weiter verfolgen.

Ausbildung der Primarlehrer. Der Vorstand ändert den Entwurf eines Problemkatalogs zu Händen der Sektionsversammlungen vom September in einigen Punkten ab. Er beauftragt den Leitenden Ausschuss mit der endgültigen Redaktion.

Stellenlose Lehrer. Die ED bittet uns, drei Kollegen in eine offizielle Kommission zu delegieren, die über Massnahmen zugunsten stellenloser Lehrer zu beraten haben wird. Der Vorstand stellt fest, dass es unmöglich ist, mittels nur dreier Personen die Verbindung zu allen Stufen und Gruppen (einschliesslich des Juras) herzustellen und schlägt fünf Vertreter vor. Die Namen werden wir bekanntgeben, sobald die Wahl erfolgt ist.

Verschiedenes. Ernest Friedli, Thun, bisher Vizepräsident der Fortbildungskommission BLV, wird zum Präsidenten ernannt. Der Vorstand dankt Dr. H. R. Neuenschwander, Bern, für die wertvollen Dienste, die er während des Aufbaus des Kurssekretariats als Präsident der Fortbildungskommission dem BLV erwiesen hat.

Peter Echaud, Lehrer in Illiswil, wird auf Vorschlag der Primarlehrerorganisation BLV als Vertreter BLV in der

Afin que nos lecteurs ne croient pas que le Comité n'a fait que se récréer (ce dont il aurait bien le droit), nous résumons les principaux tractanda qui figuraient à l'ordre du jour.

Révision partielle des lois sur l'école primaire et sur les écoles moyennes. Une commission composée de représentants des trois degrés scolaires et présidée par M. Dr H.-P. Schüepp, puis un groupe de travail et, plusieurs fois, le Comité directeur ont préparé une réponse à la DIP. Cette réponse ne présente plus qu'une seule divergence interne notable: les maîtres de gymnase et les maîtres secondaires n'ont pas exactement les mêmes vues quant au rôle du progymnase (sous-gymnase) et aux dérogations au programme secondaire qui sont prévues pour lui.

La commission Schüepp est chargée de présenter un second rapport jusqu'à fin 1976; il s'agit de réunir et de motiver une série de suggestions concernant la révision d'autres matières que celles prévues par le projet de la DIP.

Initiative «Pour des classes moins chargées». Un comité d'initiative a annoncé par circulaire aux collèges des maîtres, en mai-juin, une initiative cantonale en faveur de l'introduction, dans les lois scolaires, d'une limite arithmétique à respecter pour les effectifs par classe.

A fin juin, dans une lettre adressée au président cantonal, lettre qui ne porte ni noms ni signatures, le comité d'initiative demande à la SEB de le soutenir. – Le Comité cantonal constate que la SEB s'est, depuis qu'elle existe, employée à faire réduire les effectifs, avec succès, puisque la moyenne est d'environ 23 élèves, ce qui place le canton de Berne dans une position favorable parmi les autres cantons. Il y a encore environ 350 classes primaires et 50 classes secondaires (soit 8 et 4% de l'effectif total) qui dépassent la trentaine; la pénurie n'ayant pas empêché les autorités de réduire les effectifs depuis la guerre, la pléthore actuelle devrait permettre de remédier aux situations défavorables de cas en cas, sans qu'il soit besoin de provoquer une discussion générale dans le public, discussion dont les retombées sur les classes peu chargées (il en existe pas mal) peuvent aller à contresens. – Le Comité directeur poursuivra l'affaire.

Formation des enseignants primaires. Le Comité apporte quelques amendements au projet de catalogue des problèmes qui sera soumis à la discussion et à un vote consultatif lors des synodes de septembre. Le Comité directeur est chargé de la mise au point définitive.

Enseignants sans poste. La DIP nous demande de déléguer trois collègues à une commission officielle chargée de conseiller la DIP quant aux mesures à prendre en faveur des enseignants sans place. Le Comité constate qu'il est impossible d'assurer la liaison avec tous les groupes concernés (y compris le Jura) à l'aide de trois personnes seulement et en propose cinq. Nous en publierons les noms quand ils seront définitifs.

Nominations diverses. M. Ernest Friedli, Thoune, jusqu'ici vice-président de la Commission SEB de perfectionnement, est nommé président en succession de M. Dr H.-R. Neuenschwander, Berne. Le Comité remercie M. Neuenschwander des services précieux qu'il a rendus pendant les premières années de notre secrétariat des cours.

M. Peter Echaud, instituteur à Illiswil, est désigné, sur proposition de l'organisation des maîtres primaires SEB, comme représentant de la SEB à la commission de recours instituée par la DIP en matière d'enseignement du français.

Rekurskommission der ED für Fragen des Französisch-
unterrichtes bezeichnet.

Konstituierung des neuen Kantonalvorstandes

Austretende Mitglieder: Elsi Jutzeler, PL, Erlenbach i. S.,
Vizepräsidentin; Gertrud Lienhard, HHL, Langenthal;
Edmond Bourquard, PL, Delémont; Markus Bürki, SL,
Bern-Schlosswil, Präsident des LA; Hans Grütter, SL,
Biel; Hans Marmet, SL, Spiez.

Neue Mitglieder: Dora Bühlmann-Pulfer, AL, Riggis-
berg; Willy Bieri, PL, Thun; Claude Frey, PL, Cour-
rendlin; Hans-Ulrich Hofmann, SL, Langnau; Urs
Kurth, SL, Ersigen; Jean-Jacques Sinz, SL, Bern.

Präsident des Kantonalvorstandes 1976-1978: Hans Perren,
PL, Konolfingen.

Leitender Ausschuss: Dr. Hans Frey, GL, Langenthal
(Präsident); Judith Imer, PL, Utzenstorf; Mirjam
Schirm, PL, Worblaufen. (Frau Schirm wird später durch
Claude Frey, Courrendlin, abgelöst.)

Die Redaktionskommission wird von Fritz Sury, PL,
Innertkirchen; das *Comité consultatif pour l'«Ecole bernoise»*
von Pierre Chausse, PL, Moutier, präsidiert.

Sekretariat: Moritz Baumberger wird seine Funktionen
als ZS am 1. Oktober übernehmen.

Der Zentralsekretär: *Marcel Rychnier*

Beitritt zu einer Versicherung gegen Arbeitslosigkeit?

Stellenlose: ja!

Stelleninhaber: warten!

Die von uns mehrfach angekündigte Sonderlösung für
Staatsbedienstete und **Lehrer, die unter das Lehrer-
besoldungsgesetz fallen**, wird voraussichtlich im
September durch Regierungsratsbeschluss in Kraft ge-
setzt, rückwirkend auf 1. Juni. Sie sieht vor, dass die
genannten Arbeitnehmer bis zum Inkrafttreten der neuen
eidgenössischen Regelung (1. April 1977?) ihrer Solidari-
tätspflicht, ohne Beitritt zu einer Arbeitslosenkasse, durch
Abzüge einer mittleren Prämie von ihrer Besoldung
genügen können. **Genauer erfahren Sie im nächsten
Berner Schulblatt.**

Stellenlose müssen sich versichern, es sei denn, sie
hätten ab 1. Oktober eine Stelle und fielen unter die ob-
genannte Kategorie. (Das kantonale Versicherungsbli-
gatorium gilt ab 1. Oktober.) Die Gemeinden sollten
jetzt überall Bescheid wissen und einer regionalen Kasse
angeschlossen sein.

Für **Lehrer an privaten Schulen und Anstalten** klären
wir Bedürfnis und Möglichkeit des Anschlusses an die
staatliche Regelung ab.

Der Zentralsekretär: *M. Rychnier*

Constitution du nouveau Comité cantonal

Membres sortants: M^{me} Elsi Jutzeler, vice-présidente,
Erlenbach i. S.; M^{lle} Gertrud Lienhard, Langenthal;
MM. Edmond Bourquard, Delémont; Markus Bürki,
Bern-Schlosswil; Hans Grütter, Bienne; Hans Marmet,
Spiez.

Nouveaux membres: M^{me} Dora Bühlmann-Pulfer, Riggis-
berg; MM. Willy Bieri, Thoun; Claude Frey, Courren-
dlin; Hans-Ulrich Hofmann, Langnau; Urs Kurth,
Ersigen; Jean-Jacques Sinz, Berne.

Président du Comité cantonal 1976-1978: M. Hans Perren,
instituteur, Konolfingen.

Comité directeur: M. Hans Frey, Dr ès lettres, maître de
gymnase, Langenthal (président); M^{lle} Judith Imer,
institutrice, Utzenstorf; M^{me} Mirjam Schirm, institutrice,
Worblaufen (M^{me} Schirm sera remplacée plus tard par
M. Claude Frey, instituteur, Courrendlin).

Le Comité de rédaction sera présidé par M. Fritz Sury,
instituteur, Innertkirchen, et le *Comité consultatif de*
l'«Ecole bernoise» par M. Pierre Chausse, instituteur,
Moutier.

Secrétariat: M. Moritz Baumberger entrera en fonctions
au 1^{er} octobre.

Le secrétaire central: *Marcel Rychnier*

Affiliation à une caisse d'assurance contre le chômage?

Collègues sans poste: oui!

Titulaires: attendez!

La solution spéciale que nous avons annoncée plusieurs
fois semble devoir entrer en vigueur, avec effet rétro-
actif au 1^{er} juillet, sur la base d'un arrêté du Conseil-exé-
cutif attendu pour le mois de septembre. Elle prévoit que
les employés de l'Etat et **les enseignants qui tombent
sous la loi sur les traitements de 1973** satisferont à leur
devoir de solidarité sans entrer dans une caisse de
chômage; jusqu'à l'entrée en vigueur des nouvelles
prescriptions fédérales (1^{er} avril 1977?), l'Etat défalquera
de leur traitement une prime moyenne. **De plus amples
informations se liront dans la prochaine «Ecole
bernoise».**

Les **collègues sans poste** sont tenus de s'assurer auprès
d'une caisse, à moins qu'ils ne soient nommés au
1^{er} octobre et entrent ainsi dans la catégorie des titulaires
sus-nommée. (L'obligation cantonale de s'assurer vaut
dès le 1^{er} octobre.) Les communes devraient maintenant
être toutes au courant et avoir passé un contrat d'affilia-
tion avec une des dix caisses régionales.

**Quant aux enseignants des écoles et établissements
privés**, nous étudions l'opportunité et la possibilité pour
eux de s'affilier à l'institution cantonale.

Le secrétaire central: *M. Rychnier*

Redaktion: Hans Adam, Olivenweg 8, 3018 Bern/Postfach,
Telephon 031 56 03 17.

Druck: Eicher & Co., Postfach 1342, 3001 Bern.

Rédaction pour la partie française: Paul Simon, rue des
Sommètres 15, 2726 Saignelégier, téléphone 039 51 17 74.

Impression: Eicher & Co., Case postale 1342, 3001 Berne.